



Appel à projets

Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) lance un appel à projets.

vieillir — 2030

1. Contexte

Les changements économiques, sociaux et surtout démographiques qui marqueront les deux prochaines décennies auront un impact sur le vivre ensemble des différentes générations et, en particulier, sur la place des seniors dans la société. Pour relever ces nombreux défis avec tous les acteurs concernés, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a lancé le projet *Vieillir2030*. Son but est d'élaborer la stratégie de la politique des vieillesse et des vieillissements du canton de Vaud.

Le projet *Vieillir2030* se base sur une large démarche participative, impliquant plus de 300 personnes. Durant les mois de mai et juin 2021, des professionnel-le-s du domaine du vieillissement ont procédé à un diagnostic de la situation actuelle et identifié les lacunes et les futurs besoins en termes de politiques publiques des vieillesse et des vieillissements. Sur la base de ces travaux, le DSAS a élaboré des propositions de lignes directrices qui ont été présentées et discutées avec les personnes et les professionnel-le-s directement concerné-e-s et impliqué-e-s dans le cadre d'une table ronde au mois de novembre 2021. Les premières propositions de mesures pour mettre en œuvre ces lignes directrices ont été récoltées à la même occasion.

La politique vaudoise des vieillesse et des vieillissements se compose aujourd'hui d'une multitude de prestations publiques, parapubliques et privées relevant prio-

ritairement des domaines du social et de la santé bien que d'autres secteurs tels que la mobilité, la sécurité, l'économie ou encore l'aménagement du territoire soient également concernés.

Vieillir2030 a l'ambition de créer une vision santé-sociale cohérente et stratégique du vieillir ensemble dans le canton de Vaud et vise l'objectif d'améliorer la coordination, la collaboration et l'interprofessionnalité entre toutes les actrices et acteurs impliqués dans la production, l'évaluation et le développement des prestations dans un souci constant de tenir compte au mieux des besoins et de l'expertise des personnes concernées par cette politique. Parallèlement aux prestations existantes qui évolueront ces prochaines années en fonction de l'orientation générale de *Vieillir2030*, quatre projets pilotes ont déjà été initiés en 2021 pour expérimenter la mise en œuvre des principes directeurs du projet. Il s'agit aujourd'hui d'aller plus loin en invitant tous les partenaires du DSAS actifs dans le domaine du vieillissement à soumettre des projets, des études de faisabilité, des recherches-actions, le développement d'outils, etc. contribuant à réaliser les objectifs de *Vieillir2030*.

Plus d'information sur le projet *Vieillir2030* :
<https://www.vd.ch/themes/population/seniors/vieillir2030>

2. But de l'appel à projets

Le but de cet appel à projets est d'expérimenter **des idées novatrices**, d'étudier **la faisabilité d'un nouvel outil** ou la réorientation d'une pratique, de co-produire une nouvelle prestation etc. Les projets déposés doivent s'inscrire dans les objectifs de la stratégie *Vieillir2030*, apporter une plus-value par rapport à l'existant, avoir le potentiel d'être reproduisibles à une plus large échelle et d'être pérennisés.

3. Objectifs visés par les projets

Les projets doivent contribuer à réaliser les objectifs de la future stratégie. Ils doivent donc s'inscrire dans la vision de **Vieillir2030** et respecter les principes directeurs guidant l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie, à savoir :

- **Dignité**
- **Autonomie**
- **Participation**
- **Equité et inclusion**
- **Solidarité intergénérationnelle**
- **Sécurité**
- **Bienveillance**

Chaque projet doit s'inscrire dans un ou plusieurs des axes stratégiques suivants :

1. Renforcer l'accessibilité aux prestations socio-sanitaires pour les seniors et leurs proches
2. Accompagner les transitions dans les parcours de vie
3. Valoriser la participation et les liens sociaux
4. Favoriser l'autonomie et la dignité dans le vieillissement
5. Proposer des environnements de vie diversifiés soutenant un vieillissement en santé
6. Gouvernance, qualité, économie et sécurité des prestations

Pour chacun de ces axes, des lignes directrices ont été formulées. Les projets doivent permettre de mettre en œuvre une ou plusieurs de ces lignes directrices ([à télécharger sur www.vd.ch/vieillir-2030-projets](http://www.vd.ch/vieillir-2030-projets)).

Nous financerons en priorité les projets s'inscrivant dans les axes 2, 3, 4 et 5.

Les projets ne doivent pas être à but lucratif et ne doivent en principe pas excéder une durée maximale de 3 ans.

4. Candidat-e-s éligibles pour le dépôt de projets :

- Associations
- Fondations
- Institutions subventionnées
- Communes
- Coopératives
- Institutions académiques (notamment dans le cadre de collaborations de recherches-actions ou d'études de faisabilité)
- Organismes privés

Être actif dans le domaine des vieillesse et des vieillissements ou dans un autre domaine ayant un impact sur les relations intergénérationnelles.

Les collaborations entre entités sont saluées, notamment entre partenaires de terrain et acteurs institutionnels, de formation ou académiques.

5. Périmètre d'action

Le canton de Vaud. Des projets intercantonaux incluant le canton de Vaud peuvent aussi être proposés. Pour ces projets, un co-financement sera demandé.

6. Modalités

Les candidat-e-s sont invité-e-s à déposer le document « Esquisse de projet » décrivant, entre autres, les intentions du projet, les objectifs visés, les résultats attendus, son influence sur la réalisation d'une ou plusieurs lignes directrices de *Vieillir2030*.

Le jury statuera sur ces esquisses de projets et sélectionnera les projets dont il souhaite recevoir une description plus détaillée. Il peut donner des orientations, demander des collaborations voire se prononcer sur les éléments de budget. Un préavis positif sur l'esquisse de projet ne signifie néanmoins pas encore que le projet sera financé. La sélection définitive se fera sur la base des projets détaillés.

7. Financement

Cet appel à projets bénéficie d'un financement unique.

Les demandes peuvent concerner le financement de l'entier d'un projet ou seulement d'une partie de celui-ci.

Il existe trois catégories de soutiens financiers :

1. 0 à 20 000 francs
2. 20 000 à 100 000 francs
3. 100 000 à 250 000 francs

Sur justification spécifique, des projets allant au-delà de 250 000 francs peuvent exceptionnellement être déposés, mais ils feront l'objet d'une analyse particulière.

Le DSAS est ouvert à financer aussi bien des projets de faible ampleur que des projets plus ambitieux.

Les modalités de financement (paiement mensuel, trimestriel, etc.) seront définies individuellement pour chaque candidat-e-s en fonction des projets.

Si des projets similaires sont déposés, le DSAS pourrait proposer aux différentes entités d'envisager une collaboration.

8. Jury

Le jury est composé d'expert-e-s impliqué-e-s dans le projet *Vieillir2030* et qui ont contribué à l'élaboration des lignes directrices. Le jury formulera des préavis. Les décisions finales seront prises par le COPIL *Vieillir2030*, présidé par la Conseillère d'Etat Rebecca Ruiz, cheffe du Département de la santé et de l'action sociale.

Les décisions du COPIL sont définitives et ne sont susceptibles d'aucun recours possible ou d'échanges de correspondance.

9. Calendrier de l'appel à projets

Date limite de soumission des esquisses de projets : **15 mai 2022**

Analyse des esquisses de projets par le jury et présentation au comité de pilotage (COFIL) du projet *Vieillir2030* pour validation : **16 mai–30 juin 2022**

Résultats de la présélection : au plus tard en **juillet 2022**.

Un résultat positif sur une esquisse de projet ne garantit pas un financement du projet.

Date limite de soumission des projets complets : **30 septembre 2022**

Analyse des projets détaillés par le jury et validation par le COFIL : **1^{er} octobre–15 novembre 2022**.

10. Livrables attendus des esquisses de projets

- Le document « Esquisse de projet » ([à télécharger sur www.vd.ch/vieillir-2030-projets](http://www.vd.ch/vieillir-2030-projets))
- Statuts de l'organisme

11. Suivi de contrôle et de qualité

Afin d'assurer le suivi et le contrôle de qualité, l'État de Vaud exigera pour chaque projet accepté un rapport intermédiaire et final présentant les activités réalisées et les résultats atteints, les difficultés rencontrées et les mesures prises pour les surmonter, ainsi que les perspectives pour la suite.

Des visites de terrain peuvent être demandées par l'équipe *Vieillir2030*.

12. Communication

Les projets déposés dans le cadre de cet appel seront communiqués lors de la publication de la stratégie *Vieillir2030*. Les candidat-e-s acceptent que ceux-ci soient publiés.

13. Autres appels à projets

Un autre appel à projets ayant des buts en partie semblables a également été lancé. Il s'agit de l'appel à projets *Solidarités locales* de la Fondation Leenaards.

Les deux appels à projets sont autonomes l'un de l'autre mais une coordination sera mise en place entre les différentes instances. Les échanges concerneront notamment la liste des projets retenus. Les candidat-e-s peuvent déposer leurs projets pour les deux appels à projets mais ils/elles sont prié-e-s de signaler cette information dans le formulaire « Esquisse de projet ».

Personne de contact:

Giovanna Panese

Chargée de projet *Vieillir2030*

T-021 316 88 55

vieillir2030.dsas@vd.ch